

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2009

COMPTE RENDU

PRESENTS : LEGIER Joséphine, DELMAR Michel, JOSEFIK Annie, DELORT Annick, BERTHOMIEU Françoise, BARTHES Bruno, CHECINSKI Serge, MONTAGNE Stéphane, THERON Francis, SANCHEZ Gilbert, AZAUBERT Jean-Paul.

ABSENTS EXCUSES : SALSE Guy, BERGES Laurent.

ABSENTS NON EXCUSES : HERAIL Bernard, JULVE Jean-Luc.

Objet : Exécution des dépenses d'investissement 2009 en l'absence de budget primitif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer selon l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2009 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit 184 260,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2008 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit 184 260,99 € (737 043,94 € x 25 %).

Exécution des dépenses d'investissement 2009 du budget eau & assainissement en l'absence de budget primitif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de délibérer selon l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. afin de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2009 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit 621 777,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2008 dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, soit 621 777,80 € (2 487 111,19 € x 25 %).

Motion de soutien au maintien des départements

Le Conseil Municipal adopte une motion pour réaffirmer notre attachement à l'institution départementale, synonyme pour tous de proximité, d'identité et premier financeur des communes.